

Feuille Fédérale

Berne, le 27 avril 1967 119^e année Volume I

N^o 17

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 36 francs par an; 20 francs pour six mois plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

9696

Message
du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools
pour la période du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968

(Du 14 avril 1967)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968.

Pour le dernier exercice, le bénéfice net de la régie s'est élevé à 106,8 millions de francs, contre 75,3 millions l'année précédente et 52,6 millions en 1963/1964.

Le compte de la régie est influencé de façon décisive par une série de facteurs qui ne peuvent être déterminés d'avance. Ce sont notamment le rendement des récoltes, les conditions de placement des pommes de terre et des fruits, les recettes fiscales, ainsi que l'importance des ventes d'alcool et d'eau-de-vie, les quantités à prendre en charge et leur prix d'achat. C'est pourquoi il est impossible d'indiquer, aujourd'hui déjà, des chiffres précis pour ces chapitres importants. Dans ces domaines, le budget ne peut être fondé que sur des chiffres tirés des résultats des dernières années. Les mesures d'utilisation exercent aussi une influence sur les dépenses pour le personnel et les dépenses générales. Ces dépenses sont, de ce fait, sujettes à des fluctuations qui empêchent d'élaborer un budget précis et définitif.

Compte tenu de ces remarques, le budget prévoit, pour l'exercice de 1967/1968, un excédent des recettes d'environ 90,9 millions de francs.

I. DÉPENSES

Achat d'alcool et d'eau-de-vie	
Alcool	
Eau-de-vie de fruits à pépins	
Substances dénaturantes et d'adjonction	
Personnel	
Traitements du personnel	
Assurance du personnel	
Dépenses générales	
Débours	
Conférences et mémoires	
Indemnités aux offices locaux de surveillance des distilleries	
Indemnité à l'administration des douanes	
Dépenses administratives	
Assurance des bâtiments	
Biens-fonds et installations	
Service de bureau, nettoyage, chauffage, électricité et eau	
Dépenses d'exploitation	
Frais de transport pour la vente d'alcool	
Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur des produits alcooliques exportés	
Achat d'appareils à distiller	
Utilisation des pommes de terre	
Utilisation des fruits	
Transformation de la culture fruitière	
Total des dépenses	

Compte 1 ^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966 Fr.	Budget 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967 Fr.	Budget 1 ^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968 Fr.
21 418 196.70	21 460 000	19 160 000
13 292 613.20	11 570 000	9 000 000
7 945 162.60	9 840 000	10 080 000
180 420.90	50 000	80 000
6 128 931.05	6 535 000	6 992 000
5 497 201.80	5 812 000	6 157 000
631 729.25	723 000	835 000
9 512 758.25	10 496 000	11 297 000
389 306.90	420 000	420 000
16 971.40	20 000	20 000
1 531 695.30	1 800 000	1 840 000
2 690 953.—	2 750 000	2 550 000
487 772.65	554 000	532 000
18 136.10	21 000	20 000
1 282 839.—	1 731 000	2 325 000
178 124.15	170 000	170 000
243 765.50	250 000	205 000
790 998.55	930 000	940 000
1 639 975.70	1 500 000	2 000 000
242 220.—	350 000	275 000
12 058 756.—	22 000 000	22 000 000
4 443 628.70	8 000 000	8 000 000
1 168 579.65	2 500 000	2 500 000
54 730 850.35	70 991 000	69 949 000

OBSERVATIONS

Achat d'alcool et d'eau-de-vie

Les achats d'alcool et d'eau-de-vie sont déterminés par les ventes prévues et la situation du marché. Ils seront plus ou moins importants, suivant le développement des prix du marché mondial. Nous prévoyons pour l'exercice de 1967/1968 les achats suivants :

Alcool	Fr.
150 000 hl à 100 % à 60 francs	9 000 000
Eau-de-vie de fruits à pépins	
24 000 hl à 100 % à 420 francs	10 080 000
Substances dénaturantes et d'adjonction	80 000
Total	19 160 000

Personnel

Les dépenses pour le personnel sont fixées d'après la loi fédérale du 13 mars 1964. Pour l'exercice de 1967/1968, nous prévoyons les dépenses suivantes:

	Fr.
Traitements du personnel.....	6 157 000
Assurance du personnel	835 000
Total	6 992 000

Dépenses générales

Débours

Pour l'exercice de 1966/1967, les débours figuraient au budget pour un montant de 420 000 francs. Nous prévoyons les mêmes dépenses pour 1967/1968 et inscrivons

420 000 fr.

Conférences et mémoires.....	20 000 fr.
------------------------------	------------

Le montant de 20 000 francs doit couvrir les dépenses dues à l'activité des diverses commissions adjointes à la régie (commission de spécialistes, commission de recours de l'alcool); il doit également servir à payer, s'il y a lieu, des mémoires, consultations et représentations.

Indemnités aux offices locaux de surveillance des distilleries

Les indemnités à verser aux offices locaux de surveillance durant l'exercice de 1966/1967 sont estimées à 1 650 000 francs. Compte tenu du renchérissement, nous prévoyons une augmentation des dépenses de 75 000 francs qui s'élèveront ainsi à

1 725 000 fr.

Comme chaque année, il sera nécessaire d'organiser à Berne des cours d'instruction pour les nouveaux préposés et, à Romanshorn, des cours de perfectionnement pour les agents locaux responsables d'une circonscription importante. Des séances d'instruction d'un jour auront également lieu dans différentes régions. Les dépenses totales pour parfaire l'instruction des préposés aux offices de surveillance sont estimées à

115 000 fr.

Indemnité à l'administration des douanes

L'article 34 de la loi sur l'alcool fixe à cinq pour cent du produit des droits de monopole l'indemnité à l'administration des douanes pour le service frontière. Les recettes provenant des droits de monopole perçus à la frontière étan. évaluées à 51 millions de francs (p. 18), cette indemnité s'élèvera à 2 550 000 frt

Dépenses administratives

Pour l'exercice écoulé, les dépenses administratives se sont élevées à 487 772 fr. 65. Pour 1966/1967, nous prévoyons une somme de 554 000 francs. Les dépenses pour l'exercice de 1967/1968 ont été évaluées à 532 000 francs, soit

	Fr.
Matériel de bureau, formules et reliure	210 000
Mobilier et machines de bureau	70 000
Frais bancaires, postaux et douaniers, taxes de téléphones et de télégrammes, frais de transport	115 000
Frais de surveillance des entrepôts	32 000
Indemnités de bureau aux fonctionnaires du service extérieur	22 000
Machines mécanographiques	55 000
Divers	28 000
Total	<u>532 000</u>

Assurance des bâtiments

Les assurances des bâtiments prévues pour l'exercice de 1967/1968 totalisent une dépense de 20 000 francs, soit

	Fr.
Immeubles à Berne et Affoltern am Albis	4 000
Entrepôt de Delémont	2 500
Entrepôt de Romanshorn	6 500
Entrepôt de Schachen	7 000
Total	<u>20 000</u>

Biens-fonds et installations

	Fr.
Administration centrale	
Vernissage de la baraque «Durisol»	4 000
Rénovations et changement de l'éclairage dans différents bureaux des bâtiments de la Länggasstrasse 31 à 37...	30 000
Transformations dans le bâtiment administratif sis à la Länggasstrasse 37 pour faire monter l'ascenseur jusqu'aux combles (utilisation du crédit déjà accordé avec le budget de 1965/1966, diverses circonstances ayant nécessité l'ajournement des travaux jusqu'à l'exercice de 1967/1968)	50 000
Dépenses courantes pour les immeubles de la Länggasstrasse, de la Fellenbergstrasse et à Affoltern am Albis	30 000
Entrepôt de Delémont	
Construction d'une installation d'un chauffage à eau dans les locaux d'exploitation	300 000
Achat de deux appareils d'enregistrement du poids pour les balances Busch	97 000
Dépenses courantes et imprévues	50 000
Entrepôt de Romanshorn	
Installation d'un chauffage électrique dans les halles d'expédition	95 000
Renouvellement d'une partie des installations d'éclairage	50 000
Prolongement de la voie industrielle, construction d'un caniveau pour les conduites et d'un pont à bascule (capacité de pesage: 100 tonnes)	470 000
A reporter	<u>1 176 000</u>

	Report	1 176 000
Locomotive pour la manœuvre		157 000
Avertisseur automatique d'incendie		72 000
Dépenses courantes et imprévues		50 000
Entrepôt de Schachen		
Installation d'un chauffage électrique dans les halles d'ex- pédition		95 000
Vernissage des réservoirs et des parois de la galerie II ...		120 000
Dépenses courantes et imprévues		50 000
Location d'un entrepôt à Häggenschwil pour la période du 1 ^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968		147 500
Location de l'entrepôt «Rappenfluh» à Aarberg pour la période du 1 ^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968		26 500
Wagons réservoirs et wagons de marchandises		
Achat de trois wagons à plate-forme pour le transport des containers		105 000
Dépenses courantes		40 000
Containers		
Achat de six containers		180 000
Dépenses courantes		10 000
Box-palettes		
Achat de 60 box-palettes pour le transport des liquides d'une contenance de 1000 litres chacun		96 000
	Total	<u>2 325 000</u>

Les dépenses pour l'exploitation des entrepôts appellent les remarques suivantes:

Appareils d'enregistrement du poids

Les deux appareils installés à l'entrepôt de Romanshorn ont donné satisfaction. Ils permettent de déterminer sans risques d'erreur la tare des fûts et le poids de la marchandise contenue dans les récipients. Pour rationaliser l'exploitation, nous prévoyons d'installer également deux appareils d'enregistrement du poids à l'entrepôt de Delémont. Les frais sont évalués à 97 000 francs.

Voie industrielle

Compte tenu du trafic actuel, la voie industrielle de l'entrepôt de Romanshorn est trop courte. La manœuvre est de plus en plus difficile. Il est dès lors indispensable de prolonger la voie. Le terrain nécessaire est à disposition. La nouvelle installation aura une longueur utile de 430 mètres. Il y a lieu de construire également un pont à bascule d'une capacité de 100 tonnes pour le pesage des wagons-citernes à quatre essieux. En outre, la construction d'un caniveau pour les conduites de vidange et de remplissage des wagons-citernes est nécessaire. Les frais de ces différentes installations d'exploitation s'élèveront à 470 000 francs.

Locomotive pour la manœuvre

Pour la manœuvre dans l'enceinte des entrepôts d'alcool, la régie dispose de ses propres tracteurs sur rail. Ces derniers datent de plus de vingt ans. Toutefois, ces machines sont trop faibles pour déplacer les wagons-citernes à quatre essieux utilisés aujourd'hui, d'un poids allant jusqu'à 80 tonnes. De plus, ce matériel montre certains signes d'usure. Les trois tracteurs actuels doivent donc être remplacés ces prochaines années. Nous prévoyons d'acheter une nouvelle locomotive au cours du prochain exercice pour l'entrepôt de Romanshorn.

Nous inscrivons au budget une somme de 157 000 francs à cet effet.

Avertisseur automatique d'incendie

Cet avertisseur consiste en une installation qui, sous l'effet d'une chaleur excessive dans les réservoirs, se déclenche automatiquement et fait retentir le signal d'alarme téléphoniquement. Pour assurer une intervention efficace en cas d'incendie, l'alarme doit pouvoir être donnée aussi rapidement que possible. L'avertisseur automatique sert précisément à alarmer l'équipe d'extinction, notamment en dehors des heures de travail.

Nous prévoyons une telle installation à l'entrepôt de Romanshorn. Le crédit nécessaire est de 72 000 francs.

Containers (réservoirs) et wagons à plate-forme

La régie dispose actuellement de 19 containers. Il s'agit de réservoirs montés sur un châssis routier. Les citernes ont une contenance de 6400 à 6600 litres. Ces containers facilitent le transport par route et les acheteurs d'alcool en apprécient les divers avantages. Les clients de la régie ont de plus en plus recours à ce moyen de transport. En 1966, la régie a effectué, avec ses 19 containers, 880 livraisons totalisant une quantité d'environ 5,7 millions de litres d'alcool. L'acquisition de six autres containers s'impose.

Trois nouveaux wagons à plate-forme sont nécessaires pour assurer le transport sur rail de ces containers. Jusqu'ici, ces wagons ont pu être achetés aux chemins de fer fédéraux suisses. Ces derniers ne possédant plus de wagons usagés, il y a lieu d'en acquérir des nouveaux. Les frais sont de ce fait plus élevés.

Le prix des six containers se monte à 180 000 francs et celui des trois wagons à plate-forme à 105 000 francs, soit à 285 000 francs au total.

Box-palettes

Nous prévoyons en outre l'acquisition de 60 box-palettes pour le transport des liquides. Ces box-palettes sont destinés aux clients qui achètent régulièrement d'importantes quantités d'alcool en fûts. Il s'agit de récipients d'une contenance de 1000 litres. Les box-palettes simplifient l'approvisionnement des acheteurs, le transport, le déchargement et le chargement des fûts étant supprimés.

Nous estimons les frais d'acquisition à 96 000 francs.

Service de bureau, nettoyage, chauffage, électricité et eau

Pour l'exercice en cours, une dépense de 170 000 francs est prévue pour le service de bureau, le nettoyage, le chauffage, l'électricité et l'eau. Pour l'exercice de 1967/1968, nous prévoyons les mêmes dépenses et inscrivons..... 170 000 fr.

Dépenses d'exploitation

Pour l'exercice de 1967/1968, nous prévoyons des dépenses d'exploitation d'un montant de 205 000 francs, soit:

	Fr.
Matériel de laboratoire.....	50 000
Assurance des marchandises.....	65 000
Intérêts.....	6 000
Futaille.....	5 000
Véhicules.....	10 000
Frais de transport divers.....	25 000
Frais de camionnage, de stationnement, de pesage, etc.	20 000
Dépenses d'exploitation diverses.....	24 000
Total	<u>205 000</u>

Frais de transport pour la vente

Nous fondant sur les tarifs actuels, nous évaluons les frais de transport, des entrepôts aux destinataires, pour la marchandise commandée, ainsi que les frais de transport des fûts vides, wagons-citernes et récipients, envoyés pour être remplis, à 940 000 fr.

Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur des produits alcooliques exportés

Pendant le dernier exercice, il a fallu rembourser 1 639 975 fr. 70. Nous estimons ces dépenses pour l'exercice de 1967/1968 à 2 000 000 fr.

Achat d'appareils à distiller

Contrairement aux prévisions, l'achat d'appareils à distiller n'a pas dépassé les limites habituelles, malgré l'augmentation des indemnités. Les efforts tendant à réduire le nombre des distilleries seront toutefois poursuivis. Nous évaluons les dépenses à 275 000 fr.

Utilisation des pommes de terre

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières premières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation. Nous ne pouvons pas prévoir maintenant déjà les frais qu'occasionnera le placement de la récolte. Les dépenses pour l'utilisation des pommes de terre sont déterminées non seulement par le volume de la récolte, mais aussi et en grande partie par les possibilités d'écoulement.

Les chiffres ci-après renseignent sur le développement des surfaces cultivées en pommes de terre, les rendements et les excédents des années passées:

Année	Surfaces plantées	Rendement à l'hectare	Récolte totale	Excédents utilisés en dehors de l'exploitation du producteur
	ha	q	wagons de 10 t	wagons de 10 t
1936/1938	47 000	155	73 000	—
1950	55 500	216	120 000	7 800
1960	50 000	304	152 000	24 000
1961	48 000	302	145 000	20 500
1962	47 000	275	129 000	13 000
1963	45 000	328	148 000	25 000
1964	43 000	314	135 000	17 000
1965	41 500	293	122 000	11 500
1966	40 500	323	131 000	env. 18 000

Les rendements à l'hectare ayant été inférieurs à la moyenne, la récolte de 1965 fut peu importante. En revanche, celle de 1966 a été bonne.

Même si la surface cultivée en pommes de terre devait diminuer dans la même proportion que jusqu'ici et si les conditions de végétation sont normales, on peut s'attendre, en 1967, à une récolte importante et excédentaire. La récolte moyenne de 1964 a exigé une dépense de 18,9 millions de francs. Pour celle de 1965, qui fut la plus faible de ces dix dernières années, les frais se sont élevés à 12 millions de francs. On peut donc estimer que la récolte de 1966, supérieure à la moyenne, nécessitera une somme de 21 à 23 millions de francs.

En présumant des conditions semblables à celles des années antérieures, nous estimons à 20 millions de francs les dépenses pour encourager l'utilisation des pommes de terre.

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} mars 1966, des subventions sont allouées pour la culture de pommes de terre dans les régions de montagne et sur les terrains en pente sis en dehors de ces régions. De tels subsides ont été versés pour la première fois en 1966. D'après des indications provisoires, ils totaliseront une dépense d'environ 1,3 million de francs. Il s'avère cependant que les producteurs n'ont pas annoncé, la première année, toutes les surfaces donnant droit aux subsides. Pour 1967, les déclarations seront plus nombreuses. Nous prévoyons donc, y compris les frais administratifs, une dépense de 2 millions de francs.

Les dépenses totales pour l'utilisation des pommes de terre et les subventions pour la culture dans les régions de montagne et sur les terrains en pente sis en dehors de ces régions peuvent être évaluées à 22 000 000 fr.

Utilisation des fruits

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouragement et d'autres buts excluant la distillation.

Les cultures intensives installées ces dernières années ont des rendements beaucoup plus réguliers que ceux des cultures en champ qui ne cessent de diminuer. Cette production croissante permet dès lors de prévoir une offre abondante de fruits de table pour l'automne 1967. Si, de surcroît, les cultures en champ sont favorisées par les conditions atmosphériques, les récoltes de fruits de table dépasseront considérablement la capacité du marché indigène. Etant donné l'énorme développement des cultures de fruits de table dans les principales régions de production de l'Europe, il ne faut pas compter sur de grandes possibilités d'exportation. D'importantes quantités de fruits des variétés et qualités peu demandées devront pas conséquent être livrées aux cidreries. Quand bien même la récolte de pommes à cidre proprement dite ne suffira probablement pas pour satisfaire la demande des cidreries, on peut s'attendre à des excédents; ils devront être attribués à l'utilisation technique. De plus, il est possible que les excédents de poires à cidre soient également considérables. Pour assurer l'utilisation rationnelle des excédents éventuels, la régie devra donc prendre les mesures nécessaires.

La récolte de cerises sera probablement bonne, à moins que les conditions atmosphériques ne provoquent des dommages aux cultures. L'expérience a prouvé que même des récoltes moyennes peuvent rencontrer des difficultés d'écoulement, notamment lorsqu'un temps chaud persistant accélère la maturité ou les pluies altèrent la qualité des fruits. La vente des cerises peut être aussi entravée par l'offre excessive d'autres fruits. Pour l'utilisation de la prochaine récolte, il convient de tenir compte que la demande des distilleries sera fortement limitée en raison des importants stocks de kirsch constitués l'année dernière. De ce fait, la régie devra probablement prendre des mesures spéciales pour encourager l'utilisation sans distillation.

Les récoltes de pruneaux sont devenues plus régulières grâce à une technique de culture améliorée et à des soins intensifiés. Il n'est dès lors pas exclu que l'offre dépasse, en 1967 également, la demande ordinaire du marché, d'autant plus que les distillateurs montreront probablement moins d'intérêt pour l'utilisation de ce fruit, étant données les grosses réserves d'eau-de-vie de pruneaux dont ils disposent encore. Dans ces conditions, il ne sera guère possible d'éviter de prendre des mesures pour encourager l'utilisation des pruneaux sans distillation, comme ce fut déjà le cas ces dernières années.

Une part importante des dépenses pour l'utilisation des récoltes de fruits à pépins, de cerises et, éventuellement, de pruneaux devra être affectée, par la régie, à des mesures propres à encourager le placement des fruits et des produits de fruits. Il importe d'augmenter la consommation par une information et une propagande intensives et de réduire ainsi les excédents, qui exigent généralement des interventions coûteuses. La vente de fruits à prix réduit aux personnes à revenu modeste et aux populations des montagnes est une possibilité supplémentaire de placement.

On peut en outre prévoir que de coûteuses subventions seront nécessaires pour assurer l'utilisation des stocks de concentrés de jus de fruits fabriqués avec la garantie de la régie, provenant de la récolte de 1966 et de la nouvelle production de l'automne 1967.

En raison de l'incertitude où nous sommes quant au rendement des récoltes et aux possibilités de placement, nous ne pouvons pas indiquer les dépenses exactes pour l'utilisation des récoltes de cette année et pour l'écoulement des produits de fruits. Au titre des mesures propres à encourager l'utilisation non alcoolique des fruits, nous inscrivons donc, comme les années précédentes, un montant de 8 000 000 fr.

Transformation de la culture fruitière

Pour rationaliser la production et l'adapter encore mieux aux possibilités d'écoulement, il est urgent de continuer la transformation de la culture fruitière. Les dispositions prises par la Confédération en accord avec les cantons, en vertu de l'article 24 de la loi sur l'alcool, doivent par conséquent être maintenues. Les difficultés apparues au cours de la campagne d'utilisation de 1966 montrent

clairement que l'installation de nouvelles plantations ne peut se justifier, en raison des possibilités de placement, que dans la mesure où la diminution de la culture fruitière en champ est accélérée. De plus, il y a lieu de rechercher encore une meilleure adaptation de l'assortiment des fruits de table aux exigences du commerce et des consommateurs, tout en observant les limites de production imposées par la demande.

Dans le domaine de la culture des fruits à cidre, les premiers pas vers une réforme de structure ont été faits en vue de rationaliser et d'adapter la production aux exigences des cidreries. Il s'agit désormais de suivre cette voie. La régie et les stations cantonales d'arboriculture peuvent soutenir de tels efforts dans les limites des dispositions prévues pour encourager la transformation de la culture fruitière. Il s'agit surtout de renseigner et conseiller les producteurs, de vulgariser les connaissances techniques ainsi que d'octroyer des subsides pour l'installation de vergers modèles et de démonstration. En outre, des subsides accordés pour éliminer les arbres vieux et non rentables facilitent l'installation de nouvelles cultures.

Nous estimons que les dépenses pour la transformation arboricole, y compris les travaux qu'il convient de poursuivre en matière de sélection et d'étude de nouvelles variétés de fruits, s'élèveront à 2 500 000 fr.

II. RECETTES

Vente d'alcool et d'eau-de-vie	
Alcool de bouche	
Eau-de-vie de fruits à pépins	
Alcool pour la fabrication de produits pharmaceutiques et de cosmétiques	
Alcool secondaire dénaturé	
Alcool industriel	
Substances dénaturantes et d'adjonction	
Différences de prix	
 Impôts, droits et taxes	
Impôt sur les spécialités, droit sur l'eau-de-vie de fruits à pépins	
Droits de monopole	
Licences pour le commerce de gros	
 Loyers et fermages	
 Intérêts actifs et autres recettes	
Intérêts actifs	
Autres recettes	
 Total des recettes	

Compte 1 ^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966 Fr.	Budget 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967 Fr.	Budget 1 ^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968 Fr.
87 047 199.40	90 379 000	89 575 000
30 214 289.50	33 220 000	30 597 600
30 097 214.40	31 200 000	31 200 000
18 012 720.50	17 200 000	19 136 400
2 796 906.45	2 856 000	2 856 000
5 890 334.30	5 870 000	5 748 000
35 734.25	33 000	37 000
—	pour mémoire	pour mémoire
70 058 287.—	67 910 000	66 492 000
15 234 796.85	12 800 000	15 400 000
54 729 614.30	55 050 000	51 030 000
93 875.85	60 000	62 000
81 275.80	84 000	84 000
3 809 350.20	3 600 000	4 700 000
3 556 872.90	3 600 000	4 700 000
252 477.30	pour mémoire	pour mémoire
<hr/> 160 996 112.40 <hr/>	<hr/> 161 973 000 <hr/>	<hr/> 160 851 000 <hr/>

OBSERVATIONS

Vente d'alcool et d'eau-de-vie

La vente d'alcool et d'eau-de-vie ne peut être estimée qu'en fonction des ventes actuelles. Durant l'exercice de 1965/1966 et le 2^e semestre de 1966, la régie a vendu les quantités suivantes :

Sortes d'alcool	Exercice de 1965/1966	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1966
	hl à 100 %	hl à 100 %
Alcool de bouche	23 584	11 795
Eau-de-vie de fruits à pépins	23 685	12 489
Alcool pour la fabrication de produits pharmaceutiques et de cosmétiques	37 645	20 188
Alcool secondaire dénaturé	40 893	21 352
Alcool industriel	75 721	39 399
Total	201 528	105 223

Nous estimons à 206 000 hl à 100 pour cent l'alcool et l'eau-de-vie de toutes sortes qui seront vendus par la régie pendant l'exercice de 1967/1968.

Le détail de cette rubrique est donné ci-après :

Alcool de bouche

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 10 août 1965:

		Fr.
Alcool extra-fin	2 200 hl à 100 % à 1341 fr. =	2 950 200
Alcool fin	21 300 hl à 100 % à 1298 fr. =	27 647 400
	23 500 hl à 100 %	30 597 600

Eau-de-vie de fruits à pépins

Nous prévoyons les ventes suivantes au prix fixé par notre arrêté du 10 août 1965:

	Fr.
24 000 hl à 100 % à 1300 fr. =	31 200 000

Alcool pour la fabrication de produits pharmaceutiques et de cosmétiques

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 24 février 1959:

		Fr.
Aux établissements hospitaliers:		
Alcool fin	540 hl à 100 % à 388 fr. =	209 600
Alcool absolu	70 hl à 100 % à 412 fr. =	28 900
A reporter	610 hl à 100 %	238 500

Fr.

Report 610 hl à 100 % 238 500

Aux autres acheteurs:

Alcool extra-fin	600 hl à 100 % à	514 fr. =	308 400
Alcool fin	28 400 hl à 100 % à	472 fr. =	13 404 800
Alcool absolu	10 390 hl à 100 % à	499 fr. =	5 184 700
	<u>40 000 hl à 100 %</u>		<u>19 136 400</u>

Alcool secondaire dénaturé

Nous prévoyons les ventes suivantes, au prix moyen fixé par notre arrêté du 8 décembre 1961:

Fr.
42 000 hl à 100 % à 68 fr. = 2 856 000

Alcool industriel

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix moyens fixés par notre arrêté du 18 mars 1966:

Alcool fin	60 500 hl à 100 % à	72 fr. =	4 356 000
Alcool absolu	16 000 hl à 100 % à	87 fr. =	1 392 000
	<u>76 500 hl à 100 %</u>		<u>5 748 000</u>

Substances dénaturantes et d'adjonction

Nous prévoyons une vente de 320 q à 115 fr. = 37 000

Différences de prix

Pour les quantités d'alcool utilisées illégalement, la différence de prix sera réclamée. pour mémoire

Impôts, droits et taxes**Impôt sur les spécialités**

Le rendement de l'impôt sur les spécialités dépend de l'importance des récoltes de fruits et de raisins. Le montant de l'impôt perçu sur les spécialités au cours de l'exercice de 1965/1966 s'est élevé à 12 377 129 fr. 40. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1966, il a été de 6 354 751 fr. 30. Si nous admettons une récolte de fruits et de raisins moyenne et une quantité de 1 600 000 litres à 100 pour cent imposable au taux de 7 fr. 50 par litre à 100 pour cent, nous avons pour 1967/1968 une recette de 12 000 000 fr.

Droit sur l'eau-de-vie de fruits à pépins

Le rendement du droit sur l'eau-de-vie de fruits à pépins est aussi influencé par la récolte et l'utilisation. Pendant le dernier exercice, la régie a établi des bordereaux pour 3 296 247 fr. 15. Du 1^{er} juillet à fin décembre 1966, le montant des notifications s'est élevé à 1 777 933 francs. Nous comptons en 1967/1968 sur une quantité d'environ 400 000 litres à 100 pour cent, ce qui représente au taux actuel de 8 fr. 50 par litre à 100 pour cent une recette de 3 400 000 fr.

Droits de monopole à la frontière

Pendant le dernier exercice, 54 663 589 fr. 85 ont été prélevés à la frontière; du 1^{er} juillet au 31 décembre 1966, 25 761 336 fr. 95. On constate donc, ces derniers temps, une diminution des recettes provenant des droits de monopole. Par conséquent, nous inscrivons pour 1967/1968 un montant de 51 000 000 fr.

Droits de monopole à l'intérieur du pays

Au cours du dernier exercice, 66 024 fr. 45 ont été perçus. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1966, ces recettes ont été de 14 486 fr. 40. Nous inscrivons pour 1967/1968 une recette de 30 000 fr.

Licences pour le commerce de gros

Pour l'exercice de 1967/1968, nous prévoyons que 620 licences pour le commerce de gros des boissons distillées seront accordées, ce qui procurera une recette de 62 000 fr.

Loyers et fermages

Nous fondant sur les baux à loyer et à ferme existants, nous prévoyons pour l'exercice de 1967/1968 des loyers et fermages s'élevant à 84 000 fr.

Intérêts actifs

Pendant l'exercice de 1965/1966, les intérêts actifs se sont élevés à 3 556 872 fr. 90. Nous prévoyons pour l'exercice de 1967/1968 un montant de 4 700 000 francs, soit:

Intérêts provenant d'avoirs auprès des services fédéraux de caisse et de comptabilité.....	1 800 000 fr.
Intérêts provenant de diverses obligations	<u>2 900 000 fr.</u>
Total	<u>4 700 000 fr.</u>

III. RÉSUMÉ

Total des recettes présumées.....	160 851 000 fr.
Total des dépenses présumées.....	<u>69 949 000 fr.</u>
Excédent des recettes présumées	<u>90 902 000 fr.</u>

Pour l'exercice de 1966/1967, l'excédent des recettes avait été évalué à 90 982 000 francs.

Nous vous prions de donner votre approbation au budget de la régie des alcools pour l'exercice de 1967/1968 en adoptant notre projet d'arrêté. Celui-ci est fondé sur l'article 32bis de la constitution fédérale.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 14 avril 1967.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Bonvin

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

17393

(Projet)

Arrêté fédéral
concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools
pour la période du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 14 avril 1967.

arrête:

Article unique

Le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968 présenté par le Conseil fédéral et prévoyant 160 851 000 francs de recettes et 69 949 000 francs de dépenses, soit un excédent des recettes de 90 902 000 francs, est approuvé.

17393

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968 (Du 14 avril 1967)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1967
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	9696
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.1967
Date	
Data	
Seite	809-827
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 436

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.